LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2023

COMMUNE DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

En exercice	23
Présents	16
Pouvoirs	2
Votants	18

Etaient présents : Messieurs TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, LEBLANC Bruno, Gilles de BAGLION, VAUTIER Nicolas, Stéphane DENYS, ROUX Alain et DAHL Patrick.

Mesdames FOULON Nathalie, KERIO Danielle, COSSON Marie-Françoise, JEAN Thérèse, Isabelle BEAL, Cécile HARDY, Sylvie THOMAS et RAUX Karine (arrivée à 20h38).

Absents excusés : M. GERARD Benoît, MICHALECZEK Boris (donne pouvoir à MME Jean), VIEL Annette, Eric JUGAN, ROUX Flora (donne pouvoir à M. Roux)

Absent : Patrick VINOT et Sylvie TOULIS

Secrétaire de séance : Sylvie THOMAS

Convocation : 26/06/2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2023
2. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
3. Provision pour créances douteuses
4. Demande subvention départementale pour la restauration des chapes d'or
5. Modification des tarifs ALSH
6. Mise à disposition salle Maison Pour Tous pour relais petite enfance
7. Plan d'investissement durable 2022-2025
8 Rapport sur l'eau 2022 SAEP
9. Questions et informations diverses

M. Touchard propose MME Sylvie THOMAS comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

❖ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2023

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du 5 juin 2023.

Une modification est à apporter : MME Thomas Sylvie était bien présente à la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal avec la modification du 5 juin 2023.

❖ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention) :

- **MODIFIE** le règlement intérieur du Conseil Municipal pour supprimer la commission présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document utile.

❖ PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **COMPTABILISE** sur le budget principal les dotations aux provisions des créances douteuses pour l'exercice 2023 pour 50€,
- **CONFIRME** que les crédits inscrits au 6817 sont inscrits,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier.

❖ DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA RESTAURATION DES CHAPES D'OR

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le dépôt d'une demande de subvention pour la restauration des chapes d'or,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ MODIFICATION DES TARIFS ALSH

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **MAINTIENT** les tarifs hors sortie de la délibération CM2022-057,
- **AUGMENTE** la participation de la commune à hauteur de 30€ et au-delà le surcoût sera à la charge des familles.
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué pour signer tout document utile lié à ce dossier.

❖ MISE A DISPOSITION SALLE MAISON POUR TOUS POUR RELAIS PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de mise à disposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ PLAN D'INVESTISSEMENT DURABLE 2022-2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **INTEGRE** l'éclairage du gymnase

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (1 voix contre) :

- **INTEGRE** l'équipement informatique des écoles dans la demande de subvention
- **VALIDE** la convention proposée avec les projets énoncés,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

❖ RAPPORT SUR L'EAU 2022 SAEP

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022, tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.

****

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 septembre 2023.